

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 9 (1901)
Heft: 12

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

profanation, qui paraît rencontrer quelque opposition dans ses rangs. Le robuste bon sens de plusieurs députés n'admet pas que l'Etat de Berne se dessaisisse de l'hôtel de l'Aeusser Stand au moment où il proclame dans une loi sa sollicitude à l'égard des œuvres artistiques et des monuments historiques.

Il semble qu'il ne devrait pas être difficile de trouver à cet hôtel une affectation honorable et garantissant sa conservation. La ville fédérale est pauvre en salles de réunion : pourquoi celle de la rue de l'Arsenal ne serait-elle pas aménagée à l'usage de quelques-unes de nos grandes sociétés, qui en payeraient le loyer ?

Mais peut-être l'hôtel de l'Etat extérieur a-t-il des ennemis cachés qui veulent sa perte ? Sa pure façade, exécutée dans un style qui a droit de cité à Berne, ne proteste-t-elle point contre l'infidélité de la ville fédérale à la tradition et au goût des générations qui ont précédé la nôtre ?

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La X^e réunion annuelle de la **Société suisse d'héraldique**, qui s'est tenue à Fribourg, a débuté par la visite de la très intéressante exposition d'ouvrages rares, de diplômes, de sceaux et de documents, improvisée dans l'une des salles du Musée historique, et pour laquelle on avait mis à contribution les archives d'Etat de Fribourg, la Bibliothèque cantonale, la Bibliothèque économique, diverses collections particulières et le Musée lui-même.

Les héraldistes suisses, au nombre d'une quarantaine ont feuilleté avec un vif intérêt le fameux *Fahnenbuch*, dans lequel le peintre Crolot (XVII^e siècle), a reproduit avec un art merveilleux les vieux drapeaux conquis par les Fribourgeois dans les guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie et qui ornaient naguère le chœur de Saint-Nicolas; la *Burgmeisterordnung*, ornée des armoiries des bourgmestres de Fribourg depuis 1626; la collection diplomatique et le nobiliaire d'Hauterive; le *Katharinabuch* (1577), rédigé par le prévôt Pierre Schneuwly et enrichi des armoiries du Petit Conseil de l'époque; l'Armorial manuscrit de Zurich de 1713, propriété de

la Bibliothèque économique à laquelle la riche Bibliothèque de Zurich envie la possession de ce précieux ouvrage.

Voici, parmi les documents, la lettre de réception de Fribourg dans la Confédération, avec les sceaux des huit cantons; des diplômes auxquels sont appendus les sceaux de Rodolphe de Habsbourg (1275), des ducs Albert et Rodolphe d'Autriche (1289), etc., à côté du grand sceau en argent de Fribourg (1484).

Une des perles de la collection est certainement le vénérable antiphonaire du couvent des Augustins, exquisement enluminé par un artiste délicat, le Fr. François-Jacques Frane, et dont l'une ou l'autre page aux ravissantes miniatures portent les dates de 1546 et 1548.

Après avoir amplement joui de la vue de ces raretés historiques et artistiques et avoir fait le tour des salles du Musée historique en accordant une attention spéciale à la belle collection de vitraux armoriés, les héraldistes ont tenu séance sous la présidence de M. Jean Grellet, de Neuchâtel.

M. Grellet constate que la Société est restée longtemps stationnaire et qu'elle a devant elle le champ encore en jachère d'une des manifestations les plus intéressantes de notre existence nationale; l'héraldique, en effet, est intimement liée à notre passé historique, à nos origines, à nos gloires militaires, à notre organisation bourgeoise et à notre développement artistique.

« Au début, dit M. Grellet, notre Société ne rencontrait guère, en dehors d'une petite phalange, que des sourires de pitié de la part de personnes qui ne voyaient dans le culte de l'art héraldique qu'un passe temps enfantin, presque ridicule en plein XIX^e siècle.

« Peu à peu, les sympathies nous sont venues; on a compris qu'il y avait là un sérieux et intéressant sujet d'études. »

On liquide diverses questions intérieures, puis le président expose l'état d'avancement de l'Atlas généalogique publié sous le patronage de la Société, et qui renfermera successivement la généalogie des anciennes familles souveraines ou de dynastes ayant régné en Suisse: Habsbourg, Savoie, Neuchâtel, Kybourg, Montfort, Gruyères, etc., ouvrage appelé à rendre de grands services aux historiens.

L'assemblée entend avec intérêt des communications de MM. Kohler (Lausanne). et de Mülinen (Berne), puis on se rend à l'Hôtel Suisse pour le souper.

La matinée du lendemain a été consacrée à la visite du vieux Rathaus et l'après-midi a été remplie par une course au couvent d'Hauterive, où les héraldistes ont visité l'église avec ses superbes

stalles datant de 1472, le cloître où le style roman se marie au gothique, les belles grilles en fer forgé, etc,

— On trouve dans l'*Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil (I, 374-375), le texte de la *harangue* qui aurait été adressée, en 1536, au général bernois Nægeli, marchant à la *conquête du Pays de Vaud*, par les députés de la ville de *Moudon*, venant lui offrir la soumission de cette localité. Notre collaborateur, M. I. Joly, a retrouvé dans les manaux des Conseils de Moudon, le procès-verbal de la séance dans laquelle cette soumission fut décidée, le 24 janvier 1536¹. Nous croyons intéresser quelques lecteurs en mettant sous leurs yeux cette pièce curieuse qui montre très bien l'abandon dans lequel le duc de Savoie Charles III laissa alors le Pays de Vaud et les sentiments qui animaient les habitants de ce dernier.

« Le jour ving et quatrième de janvier, l'an mil cinq cent trente et six sont estés congruégés ensemble en la maison de l'hospital de Moudon dans le poille du Conseil, les nobles et bourgeois du Conseil de Moudon et aussi de la généralité et villagiens soubst nommés tenant conseil pour les occurans.

Et premièrement nobles Jaques Cerjat, seigneur de Denisffer, Perrin Cerjat, seigneur de Combremont le pacty, Claude de Glanaz, seigneur de Villardyn et provéables hommes Michel Frossard, Boniface Bridel, etc., lesquels ayant entendu la relacion des sus-nommés nobles Pierre Cerjat et Jehan Philipon conseillers, de et charge faict pour la part de la dite ville par devers la grâce de magnifiques et très puissants seigneurs Messieurs les capitaine, banderet, lieutenants et conseillers de la dite armée (qui) ont entièrement dicté et affermer aux susdits comys et ambassadeurs de Moudon vouloyent par le commandement de leurs seigneurs mestre en exécution sinon tant que les seigneurs de Moudon se rendent à eux ainsi que les aultres ont déjeaz faict comme Cudrefin, Grandcour et Payerne. Et que dedans demain matin de ce en ayant entière réponse sans plus de prolongement.

En marge : (et que demeurent leurs libertés, coutumes et franchises.)

Sur quoy considérant tous les susnommés plusieurs raisons militantes icy à cause de... nous déclarons que attendu la grande puissance de la susdite armée a laquelle faisant leur devoir ne soit possible de résister. Considérant aussi non avoir aucuns secourt ny remède mandement certification ny quommandement apparais-

¹ Ce document a été inséré il y a quelques mois dans le journal *l'Eveil*. de Moudon.

sant de Monsieur le duc pour eulx acquister en debvoir de bon subjects. Considérant que myeux et plus proffitable soyt eux rendre que de se laisser foler ruyner et destruyre les personnes et biens, à ceste cause les susnommés de Moudon et villageys comme ratifiés et contrainct de ce faire par deffault de secourt et maintenue ont esten ordonné et constituer leurs procur. C'est assavoir les susnommés nobles Pierre Cerjat, Claude de Glannaz, Boniface Bridel, Jean Philipon conseillers, Antoine Bridel, Georges Cornaz autrement Tholes, Pierre Piguet et Vuiffroy Clert borgeys de Moudon présents et acceptans pour soy et la ville de Moudon rendre tant comme à eulx appartient aussi très magnifiques Seigneurs Messieurs de Berne pourveux qu'ils veuillent laisser en entier libéral arbitre libertés us coutumes franchises comme par le passé jusque à présent ont estés et sont ainsi que les seigneurs capitaine, banderet, lieutenants et conseillers ont donné d'entendre aux susdits ambassadeurs se feroyt et essoyt observé et en font les susdites constitues bonnes et solides promesses de non à ce contrevenir et aussi rendre icelles requises et nécessaires.

« Faict et donné au lieu le jour et an que dessus soub le sel de la dite ville de Moudon icy mis en témoignage verrification et ins-tification des choses susdites avec le signet manual du notaire soubsigné. »

C'est ainsi que la ville de Moudon envoya des députés à Payerne au devant de l'armée bernoise pour faire sa soumission au gouvernement de Berne en réservant ses libertés, coutumes et franchises.

Noble Claude de Glane fut institué gouverneur et bailli de Vaud par Messieurs de Berne. C'est en cette qualité qu'il prêta le serment de fidélité à Berne et aussi aux franchises de la bonne ville.

« Le serment a été solennisé dans l'église, soit chapelle de la bienheureuse Marie vierge, là haut, en présence de tout le peuple de Moudon congrégé au son de la grande cloche, disent les manaux. Le dit (gouverneur) les genoux pliés, les deux mains sur le sacré-saint canon, a fait le serment de fidélité à nos Seigneurs de Berne, en même temps d'observer les libertés et franchises de Moudon écrites et non écrites, us et coutumes et statuts. »

Ainsi se fit dans la première des bonnes villes du Pays-de-Vaud, le passage de la période de Savoie à celle de Berne.

Quant à l'église de Notre Dame « là haut », elle se trouvait au sommet de la vieille ville ou Bourg, près du Château de Carrouge. Elle ne tarda pas à disparaître.

— L'ordonnance suivante du **bailli d'Yverdon**, datée du 21 janvier 1783, a paru présenter suffisamment d'intérêt pour être placée

sous les yeux de nos lecteurs. Elle montre avec quel soin les représentants de LL. EE. s'occupaient des plus petits détails de l'économie nationale, avec quelle sollicitude ils cherchaient quelquefois à protéger les forêts du Pays de Vaud.

Nous le Colonel Charles Fischer, Baillif d'Yverdon, à Vous les Sieurs Gouverneur et Communiers de Suchy, Salut.

Il nous est revenu que votre fournier coupe en toutes saisons et sans ménagement la Brossaille dans la forêt ouverte de Leurs Excellences rière votre Lieu, par où il arrive que les jeunes chênes qui se lèvent dans l'intérieur du Boccage, sont livrés à la cognée et détruits par ce moyen, D'un autre côté, Nous sommes aussi informés qu'il se place pour opérer son taillage à la proximité des bois abatus, anticipant sur les ramages d'yeux. Pour donc prévenir tout abus, Nous ordonnons par les présentes que dorénavant, votre dit fournier devra faire son coupage en des saisons convenables, savoir au Printemps et en Automne, par conséquent en deux corvées. Et lorsqu'il voudra y mettre la main, il devra avertir les forestiers de Leurs dites Excellences, afin qu'un d'yeux à tour s'y transporte pour avoir l'inspection sur la Besogne et veiller à la conservation des recrues. De laquelle présente ordonnance, vous instruirez votre dit fournier, soit ceux à qui il appartient, afin qu'elle soit observée à peine de châtiment et de Ban, suivant l'exigence du cas dont vous serez rendus responsables vu que cela regarde les gens de votre Economie. Du reste nous vous avisons que l'inspection du forestier ne sera point à votre charge.

— M. H. Ganter publie chez M. Eggiman à Genève un ouvrage du plus haut intérêt sur l'**Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre, de Naples et de Rome**. Ce beau et grand volume, illustré d'un certain nombre de planches en couleur représentant les uniformes des différents régiments, renferme beaucoup de renseignements sur les troupes suisses au service des rois de Naples, de 1828 à 1859. On y trouvera des détails aussi précis que nombreux sur les capitulations conclues par un certain nombre de cantons, et sur l'organisation militaire et judiciaire des régiments. L'auteur, qui fut lui-même sous-officier à Naples, parle surtout des événements auxquels nos compatriotes furent mêlés dans le royaume des Deux-Siciles en 1848 et 1859. On lira avec plaisir et profit cet ouvrage et l'on verra de cette manière que les troupes suisses à l'étranger ont mérité jusqu'au dernier moment leur réputation de fidélité et de bravoure.

— Le second fascicule du **Dictionnaire géographique de la**

Suisse ¹ a paru en juillet dernier, sans que nous ayons eu l'occasion d'en rendre compte. Il contient les livraisons 9 à 20, soit de Bâle-Ville à Bremgarten. Nous avons déjà parlé des premières livraisons jusqu'à la douzième, qui contenait le commencement de l'article Berne, canton. Il est vraiment difficile, dans un compte-rendu sommaire comme celui-ci, de dire la valeur exacte de tous ces articles sortis de la plume de savants de tous les cantons. Disons que l'article Berne, canton, ceux de Berne, ville et district, sont des monographies bien conçues, bien rédigées et des plus instructives, et présentées avec le maximum d'intérêt pour le lecteur. De tels articles feraient à eux seuls la fortune d'œuvres telles que le *Dictionnaire géographique* et le maintiennent dans la voie inaugurée par les articles Aar et Alpes. Mais à côté de ces morceaux d'étendue relativement considérable, que d'articles plus courts et qui contiennent autant de renseignements nouveaux et sur les noms les plus divers ! Bornons-nous à citer couramment les plus saillants.

Bernina, district, col, massif et Piz, avec cartes, plans et vues diverses ; Val et Piz Bever ; Bex, avec une monographie des mines et un plan détaillé de ces dernières ; Val de Biasca ; lac, ville et district de Bienne, avec des vues nombreuses et une carte en couleurs du lac, en hors texte ; Bière, Biferenstock, Bietschorn, Binn et Binnenthal, la Birse, le Birsig, Bischoffzell, Dent Blanche, district et val Blenio, Blumenstein, Blumlisalp, le Bötzbberg, avec coupe et profil ; Borgne, Bosco et Boudry, montagne, ville et district ; Val Bregaglia, toute la série des Breithorn, depuis celui de Lauterbrunnen à celui de Zermatt, etc., etc.

Dans cette énumération nous avons à dessein laissé de côté le Bodan, ou lac de Constance, monographie très étendue et très étudiée du Dr comte E. Zeppelin-Ebersberg. L'auteur a profité de l'occasion pour faire un véritable cours abrégé de limnologie dont les lecteurs du *Dictionnaire* seront des plus satisfaits. A cet article ainsi qu'à celui du lac de Bienne, les directeurs ont joint des cartes en couleurs hors texte, qui sont une grosse nouveauté, car ces documents sont entièrement inédits. Nous avons parlé auparavant d'une autre nouveauté qui se trouve jointe à ce fascicule, ce sont les cartes économiques, agricoles, industrielles, dont, espérons-le chaque canton sera pourvu. Citons enfin la carte du développement historique de la ville de Berne, qui a obtenu un légitime succès auprès des connaisseurs.

Le *Dictionnaire* paraît actuellement régulièrement. Nous savons

¹ Paraît en livraisons à 75 centimes. — Attinger frères, Neuchâtel.

que de nombreux cantons lui ont réservé leur appui en concluant avec la direction des contrats qui leur permettent d'offrir cette publication nationale, à des conditions très favorables, à leurs fonctionnaires du corps enseignant ou même d'autres départements. C'est un exemple que nous voulons espérer voir suivi par tous les cantons de la Confédération. X.

— Le comité de l'association **Pro Aventico** a publié, à l'occasion de l'exposition de Vevey, une petite plaquette qui rendra de grands services aux personnes qui désirent connaître d'une manière précise, claire et brève, l'œuvre considérable accomplie par elle depuis 1885, année de sa fondation, jusqu'à maintenant. L'association *Pro Aventico* qui avait déjà obtenu une médaille d'argent à l'exposition nationale de Genève, a été récompensée de la même manière à Vevey.

ARCHIVES DU TRIBUNAL D'ORON

B. 34. *Manual de la Cour de Justice de Palézieux.*

Procédure à raison du mariage des filles d'Andrey Mombelliard.

Le mercredi 14 de Juilliet 1594 en suyvant la procédure consistoriale tenue contre Pernette femme d'Andrey Mombelliard, pour rayson du mariage pratiqué de deux leurs petites filles en l'absence de son d^t mary, estant hors du pays, pour avoyr icelle allégué et confessé que Nycod Gilliard, de Granges, seign^{rie} d'Atthallens, son serviteur, avoyr mené les susd^{tes} filles au susd^t Granges et là les faire promettre marier avec les fils de Rodz Morel de Bossonnens, les ayant à cela induites, icelluy, le dit Gilliard pour avoyr confessé telles pratiques et conduite toutefois à l'induit de sa dite maîtresse pour avoyr icelles ainsy détirés hors des terres de noz seign^{rs} et menées aud^t Granges, pour aud^t lieu les macquereller et leur faire promettre les susd^{ts} marier oultre le gres et consentement de leurs parents, par conséquent transgressé les ordonnances de noz susd^{ts} seign^{rs}. Icelluy ast esté de miséricordieuse grâce, par nos dits seign^{rs} adjugé pour icelle transgression à estre mys au collyer pour chastiment à d'autres en exemple à l'asvenyr.

Suyvant l'exécuté du bon vouloyr de nos susd^{ts} seign^{rs}, le pré-nommé Gilliard estant libéré et mis hors du collier ast promys par les mains du s^r chastellain de ne pas chasser vengeance contre personne que ce soyt, pour rayson de tel chastiment. Fait le jour que dessus, présents honneste Pierre Cardinaux, Claude Pichod et Jehan Visinand, officiers.

Copié par Ch. PASCHE.
